

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2019

Le vingt-sept mai deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PLANFOY, dûment convoqué dans les délais légaux le 21 mai 2019, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-François LOUISON

PRESENTS : Jean-François LOUISON, Maire, Mohamed ARJDAL, 1^{er} adjoint, Josèphe BUGAJ, 2^{ème} adjoint, Ivan BERARD, 3^{ème} adjoint Marie-Claire SAUNIER, Jacques LAVOUE, Sofia SANCHEZ, Patrice BLAISE et Samiha GUERGOUZ, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE : Denise BLANC, Fabienne VEY, Isabelle LARGERON, François-Xavier BRUNON et Gilles BONNEAUD.

POUVOIRS : Denise BLANC donne pouvoir à Marie-Claire SAUNIER
Fabienne VEY donne pouvoir à Josèphe BUGAJ

SECRETAIRE DE LA SEANCE : Josèphe BUGAJ

La séance débute à 20h

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

SOCIAL

Approbation des tarifs du CLSH – extrascolaire – vacances été – petites vacances – mercredi et périscolaire

Madame Marie-Claire SAUNIER explique qu'il faut voter les tarifs du CLSH, extrascolaire, vacances été, petites vacances (Toussaint, Hiver et Printemps) et Périscolaire.

Elle propose donc d'appliquer les tarifs suivants :

COUT POUR LES FAMILLES (variable suivant le quotient familial de la CAF) :
L'heure d'étude de 16h30 à 17h30 reste gratuite

Garderie 7H30 /8H30 – Périscolaire 17H30 /18H30

Quotient familial	Coût d'une heure-année (36 semaines)	Coût horaire
Qf ≤ 350	36.00 €	1.00 €
351 à 465	61.20 €	1.70 €
466 à 581	66.20 €	1.85 €
582 à 750	72.00 €	2.00 €
751 à 1200	119.20 €	2.20 €
1201 à 2000	86.40 €	2.40 €
2001 à 2500	93.60 €	2.60 €
2501 à 4000	108.00 €	3.00 €
Plus de 4001	144.00 €	4.00 €

Un tarif de 3.50€ est appliqué pour les inscriptions exceptionnelles.

Elle rappelle qu'à partir de la rentrée 2019 l'inscription se fait à l'année

Centre de Loisirs vacances : les repas et goûters sont compris

Quotient Familial	Prix à la journée	Prix de cinq journées consécutives	Prix 10 journées	Prix Mini Camp
Moins de 350	5,00 €	-20%	-30%	41,00 €
De 351 à 465	6,00 €	-20%	-30%	43.00 €
De 466 à 581	8.00 €	-20%	-30%	47.00 €

De 582 à 750	10,00 €	-20%	-30%	65,00 €
De 751 à 1200	13.00 €	- 15%	-20%	70.00 €
De 1201 à 2000	17.00 €	-15%	-20%	85.00 €
De 2001 à 2500	22.00 €	-15%	-20%	100.00 €
De 2501 à 4000	24.00 €	-15%	-20%	115.00 €
Plus de 4001	28.00 €	-15%	-20%	130.00 €

Journée avec activité exceptionnelle : + 10 € par journée pour tous

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Centre de Loisirs : postes à pourvoir et rémunération des animateurs

Mme Marie-Claire SAUNIER, Conseillère Municipale en charge du centre de loisirs, explique que le Centre de Loisirs Sans Hébergement sera ouvert du 8 au 26 juillet et du 26 au 30 août 2019

Il convient de fixer le nombre de postes à pourvoir maximum pour permettre l'accueil des enfants et le bon déroulement des activités ainsi que leur rémunération.

Elle propose :

- 1 poste d'animateur (ou animatrice) titulaire du BAFA, dont l'indemnité journalière sera de **60 € brut**
- 1 poste de non diplômé dont l'indemnité journalière sera de **42 € brut**
- 1 poste de stagiaire BAFA dont l'indemnité journalière sera de **47 € brut**
- + 10 € par nuit si accompagnement au mini camp qui aura lieu le 16-17 et 18 juillet 2019.

Mis aux voix, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nombre de poste pour le fonctionnement du Centre de Loisirs ainsi que le montant des indemnités journalières

Centre Musical du Haut Pilat – convention et subvention

Monsieur le Maire donne lecture de la convention avec le Centre Musical du Haut Pilat (CMHP) concernant l'éveil musical en milieu scolaire.

La commune verse chaque année une subvention correspondant aux frais de personnel et de matériel pédagogique pour l'intervention d'un professeur dans chaque classe de l'école primaire Charles Exbrayat.

Monsieur le Maire propose de reconduire le même nombre d'heure d'enseignement que l'année précédente, à savoir une demi-heure hebdomadaire pour chacune des trois classes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CMHP
- approuve le versement d'une subvention d'un montant de 2 388 € et décide d'inscrire cette somme au compte 6574 du budget communal.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h25